



15

Bourg-Blanc le 15 janvier 1828.

Bourg Blanc

monsieur et bien cher confrère,

présenter, s'il vous plaît, à monseigneur, mes
très-humbles hommages.

nous n'avons dans cette paroisse qu'un seul instituteur
diplômé autorisé, qui a 48 élèves. Il fréquente toutes
les écoles primaires et on commence à étudier le latin dans
une école primaire. Les autres enfants ne reçoivent
d'autre instruction que de leurs parents, de leurs charitables
voisins et à l'église. notre instituteur n'a pas été
exempté comme tel du service militaire, mais s'étant
fait recevoir expert, il pourrait avec le temps, ne pas
être assis à ses écoles.

Daigniez, monsieur et bien cher confrère,
agréer mes assurances de respect et les vœux
de bonne année,

votre très-humble et obéissant serviteur
J. Copien desservant du Bourg Blanc.